

OPÉRATEURS NACRE EN CORSE

Liste diffusée par le réseau AVEC (Accompagner et valoriser l'entrepreneuriat en Corse), jeudi 12 février 2009.

La nouvelle aide à la création d'entreprises (NACRE) est entrée en vigueur en janvier 2009. S'il s'agit de modalités nouvelles, le public visé par la NACRE reste cependant identique à celui concerné par l'ACCRES. Au niveau national, Il vise à obtenir 20 000 créations ou reprises annuelles, avec 40 000 emplois créés à l'échéance de trois ans par les entreprises financées.

En Corse, ce nouveau dispositif est piloté par les services de l'Etat (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Corse), la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence de Développement Economique de la Corse (Office de la Collectivité Territoriale de Corse).

Une offre de service nouvelle a été définie. Elle s'adresse à tout porteur de projet possédant déjà une idée précise du projet d'entreprise qu'il souhaite créer.

Sont concernés : Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non (inscrits dans ce cas depuis 6 mois au moins), les bénéficiaires des minimums sociaux, les jeunes de moins de 26 ans (ou de moins de 30 ans pour les chômeurs non indemnisés et ceux reconnus handicapés), les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire, les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE, conclu notamment avec des couveuses d'entrepreneurs à l'essai et parfois des coopératives d'activités et d'emploi) ainsi que les personnes qui créent leur entreprise en zone urbaine sensible (ZUS).

Le parcours de la création ou de la reprise d'entreprise est structuré en trois phases :

Phase 1/ appui au montage du projet, accompagnement en amont

Phase 2/ structuration financière

Phase 3/ aide au démarrage et au développement, suivi des entreprises créées ou reprises

Les opérateurs labélisés et conventionnés dans le cadre de ce nouveau dispositif NACRE en région corse sont :

OPERATEURS Phase 1 et Phase 3 (accompagnement en amont, montage du projet, aide eu démarrage et suivi durant 3 années) :

► Sur toute la région Corse

Boutique de Gestion Ile Conseil

► En Corse du Sud

Coopérative d'activités et d'emplois A PROVA

Cabinet Corse Conseil Expertise

Chambre des métiers 2A

CCI 2A (conventionnement en attente)

► En Haute Corse

CCI 2B

Chambre des métiers de Haute Corse

OPERATEURS phase 2 (structuration financière, demande de prêt à taux zéro) :

Sur toute la région

► ADIE, pour les projets dont le plan de financement est < à 10 000€

► Corse Active, pour les projets dont le plan de financement est > à 10 000€ et < à 40 000€

► Corse Initiative Réseau (CIR), pour les projets dont le plan de financement est > à 40 000 €